Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

CARRIÈRES SOCIALES, PARCOURS VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

BUT CARRIÈRES SOCIALES, PARCOURS VILLES ET TERRITOIRES DURABLES : ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C5, CONDUIRE DES PROJETS

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
CARRIÈRES SOCIALES, PARCOURS VILLES ET TERRITOIRES DURABLES	3, INDICATIF ET SOUMIS AUX MODALITÉS LOCALES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : COMMUNE DE VAL-DES-RIVES, SERVICE PARTICIPATION ET CADRE DE VIE, DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Vous êtes chargé de mission au service Participation et cadre de vie de la commune de Val-des-Rives. La commune vous confie le cadrage et la préparation d'un projet expérimental intitulé « La place des Tilleuls, fraîche et accueillante », à conduire sur douze semaines, de mars à juin 2026. Le projet porte sur l'aménagement temporaire d'un espace public de proximité et sur l'organisation d'animations ouvertes aux habitants.

Le projet doit améliorer le confort d'usage lors des périodes chaudes, favoriser les rencontres entre générations et rendre les activités accessibles aux personnes ayant des besoins différents. Il doit valoriser les mémoires et les pratiques locales, limiter les déchets et associer les habitants aux décisions. Le budget prévisionnel de dépenses ne doit pas dépasser 10 000 € TTC, hors valorisation du temps de travail municipal. La mise en service est prévue le 6 juin 2026. Les données nécessaires figurent dans les documents DT 1 à DT 3.

Le BUT Carrières sociales est organisé par compétences, situations d'apprentissage et d'évaluation, ressources et portfolio. Le référentiel national ne définit pas une épreuve nationale ponctuelle unique intitulée C5 avec une durée et un coefficient nationaux. Les indications de durée et de pondération ci-dessus sont celles retenues pour cette évaluation et restent soumises aux modalités locales de contrôle des connaissances et des compétences.

Les références réglementaires du dossier orientent le travail. Toute autorisation nécessaire à l'occupation de l'espace public ou à l'organisation d'une manifestation doit être vérifiée auprès des services compétents avant mise en œuvre.

PARTIE 1 : ANALYSE DE LA COMMANDE ET DU TERRITOIRE (5 points)

Cadrage du projet, analyse des acteurs et prise en compte des droits

À partir de la commande et des documents DT 1 à DT 3, établissez le diagnostic utile à la conduite du projet. Justifiez vos choix en vous appuyant sur les données du dossier.

1.1 (1,5 point) Présentez deux besoins prioritaires auxquels le projet doit répondre et associez à chacun une donnée du dossier qui justifie ce besoin. Distinguez les besoins repérés des solutions envisagées.

1.2 (1,5 point) Identifiez quatre catégories d'acteurs à associer au projet. Pour chacune, indiquez une contribution attendue et une modalité concrète de participation permettant de prendre en compte les habitants les moins représentés.

1.3 (2 points) Formulez deux objectifs opérationnels pour le projet. Pour chacun, précisez le public concerné, le résultat attendu, l'échéance et une condition vérifiable de réussite. Au moins un objectif doit traiter de l'égalité d'accès et au moins un doit intégrer la transition écologique ou sociale.

PARTIE 2 : BUDGET, FINANCEMENT ET ÉVALUATION (5 points)

Établissement d'un budget prévisionnel et construction d'indicateurs

Les prix du DT 2 sont des prix unitaires TTC. Les quantités sont celles prévues pour une première réalisation. Les contributions en nature ne sont pas des recettes en numéraire et ne doivent pas être déduites des dépenses à financer.

Extrait des coûts prévisionnels

Poste	Quantité	Prix unitaire TTC	Précision
Voiles d'ombrage temporaires	4	280 €	Réutilisables
Bancs mobiles	6	310 €	Réutilisables
Bacs de plantation	8	95 €	Réutilisables
Substrat	2,4 m³	68 €/m³	Livraison comprise
Plants adaptés au climat local	80	4,50 €	Fourniture locale
Panneaux de médiation	6	42 €	Impression comprise
Point d'eau temporaire	1	480 €	Installation comprise
Dispositif d'accès temporaire	1	650 €	À valider par le service compétent
Intervention d'animation	6	180 €	Forfait par séance
Interprétariat	2	220 €	Forfait par séance
Transport et logistique	1	390 €	Forfait

Données fournies par le service Participation et cadre de vie, février 2026

2.1 (2 points) Calculez le coût TTC de chaque poste, puis le total des dépenses directes. Ajoutez une provision pour aléas égale à 15 % des dépenses directes. Présentez le total prévisionnel final et vérifiez son respect du plafond de 10 000 € TTC. Utilisez les relations $C_{poste} = q \times p$ et $C_{prévisionnel} = C_{direct} + 0{,}15 \times C_{direct}$.

2.2 (1,5 point) Établissez le plan de financement à partir des recettes prévisionnelles du DT 2. Calculez le solde après financement du budget prévisionnel final. Indiquez séparément la contribution en nature et expliquez pourquoi elle ne réduit pas le besoin de financement en numéraire.

2.3 (1,5 point) Complétez le DR 1 avec trois indicateurs d'évaluation : un indicateur de réalisation, un indicateur de participation ou d'accessibilité, et un indicateur de résultat relatif au confort d'usage. Pour chacun, indiquez une valeur de départ disponible ou la mention « à mesurer », une cible chiffrée, une méthode de collecte et le moment de la collecte. Toute cible doit être cohérente avec les données du dossier.

PARTIE 3 : PROGRAMMATION ET ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE (6 points)

Planification, cahier des charges et association des publics

Le lancement opérationnel est prévu le 16 mars 2026. La mise en service doit intervenir au plus tard le 6 juin 2026. Utilisez les contraintes, dépendances et délais figurant dans le DT 3. Les actions peuvent être menées en parallèle lorsque leurs dépendances le permettent.

Jalons et durées de planification

Action	Durée	Dépendance ou contrainte
A. Réunion de lancement et validation du périmètre	1 semaine	Début du projet
B. Diagnostic participatif et recueil des usages	2 semaines	Après A
C. Consultation des services et vérification des autorisations	3 semaines	Après A; autorisations obtenues avant installation
D. Ajustement du projet et validation des choix par le comité de pilotage	1 semaine	Après B et C
E. Commande et réception des équipements	3 semaines	Après D
F. Préparation du site et installation	1 semaine	Après C et E
G. Animations, observation et suivi	4 semaines	Après F
H. Bilan partagé et rapport d'avancement final	1 semaine	Après G

Les durées sont exprimées en semaines calendaires à compter du lancement opérationnel.

3.1 (2 points) Complétez le calendrier du DR 2. Pour chaque action, indiquez sa semaine de début et sa semaine de fin, en numérotant la première semaine après le lancement « semaine 1 ». Respectez les dépendances et identifiez le chemin qui détermine la date de mise en service. Indiquez si le délai prévu permet une mise en service au plus tard le 6 juin 2026, en explicitant votre hypothèse de calendrier.

3.2 (2 points) Rédigez quatre exigences à inscrire dans le cahier des charges opérationnel : une sur les usages et l'accessibilité, une sur la durabilité des équipements ou des achats, une sur la médiation culturelle et patrimoniale, et une sur le suivi ou la réception. Pour chaque exigence, proposez un élément de vérification observable.

3.3 (2 points) Proposez un dispositif de participation comprenant au moins deux temps de concertation, dont un avant la validation des choix. Précisez les publics à mobiliser, les moyens de recueil et la façon dont les résultats seront restitués. Votre proposition doit traiter l'accès des personnes à mobilité réduite, des personnes ayant des difficultés de compréhension ou de langue, et des habitants peu présents dans les réunions publiques.

PARTIE 4 : PRÉVENTION, AUTORISATIONS ET SUIVI DES RISQUES (4 points)

Repérage des risques et préparation de mesures de prévention

Le projet se déroule sur un espace public fréquenté. Le dossier ne vaut pas autorisation d'occupation ni validation technique des installations. Les décisions relevant des autorités ou services compétents doivent être sollicitées avant installation.

4.1 (2 points) Complétez le DR 2 avec quatre risques distincts liés à la préparation ou à l'ouverture au public. Pour chaque risque, indiquez les personnes susceptibles d'être concernées, une mesure de prévention en amont et une mesure à appliquer si le risque survient. Au moins un risque doit concerner l'accessibilité ou la circulation, et un autre la chaleur ou les conditions météorologiques.

4.2 (2 points) Établissez une liste ordonnée de quatre vérifications ou démarches à réaliser avant l'ouverture au public. La liste doit distinguer les autorisations administratives à confirmer, la validation des installations par les services compétents, l'information des publics et la conduite à tenir en cas d'incident. Citez les références réglementaires pertinentes du DT 3 sans affirmer qu'elles remplacent les autorisations locales.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : COMMANDE, DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET PLAN DE LA PLACE DES TILLEULS

La place des Tilleuls est un espace public communal de 30 m par 20 m, soit 600 m². Elle est bordée au nord par une rue commerçante, à l'est par une résidence comprenant des logements occupés par des personnes âgées, au sud par une école et à l'ouest par un arrêt de bus. L'entrée principale se situe à l'ouest. Un cheminement piéton existant traverse la place du nord au sud. Le service technique indique qu'il doit rester libre et praticable. Les réseaux souterrains ne sont pas cartographiés dans le présent dossier : aucune fixation au sol ni aucun terrassement ne peut être décidé sans vérification par les services compétents.

Le diagnostic communal de 2025 relève que 41 % des habitants interrogés évitent la place lors des fortes chaleurs, que 18 % des répondants aux consultations municipales ont moins de 30 ans et que plusieurs habitants ont demandé des assises accessibles, des activités gratuites et des supports de médiation simples. Ces données sont des résultats de consultation, et non un recensement exhaustif de la population.

Les associations locales signalent l'existence d'un ancien marché de producteurs sur la place et d'une mémoire liée aux jardins familiaux du quartier. Les habitants souhaitent que ces éléments puissent être recueillis et partagés, sans réduire le projet à une animation ponctuelle. Aucun relevé de température initial n'a encore été réalisé. Le projet ne peut donc pas prétendre démontrer une baisse mesurée de température sans établir un protocole de mesure.

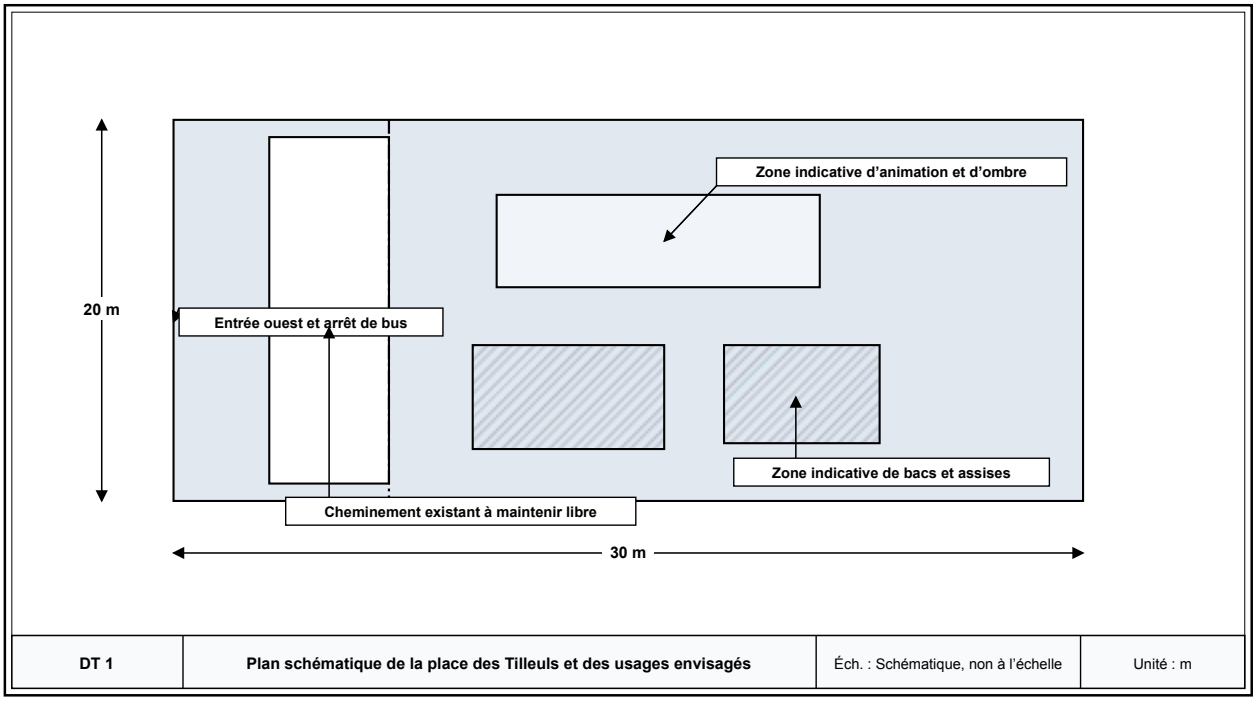


Schéma fonctionnel non destiné à l'exécution. Les coordonnées sont représentatives et ne valent pas relevé topographique. La place mesure 30 m par 20 m.

DT 2 : DONNÉES BUDGÉTAIRES, FINANCEMENT ET ÉLÉMENTS DE SUIVI

Le service financier indique les recettes prévisionnelles suivantes : subvention communale sollicitée, 5 000 € ; participation du budget de quartier, 4 000 € ; participation monétaire de l'association des commerçants, 800 €. Une mise à disposition de bénévoles est estimée à 1 200 € en valorisation en nature. Cette valorisation ne constitue pas une recette monétaire et ne peut pas couvrir une dépense TTC.

Le plafond de dépenses en numéraire est de 10 000 € TTC. Les prix unitaires du tableau de la partie 2 comprennent les taxes et les prestations explicitement mentionnées. Les quantités sont des prévisions. Les dépenses directes sont la somme des coûts des postes chiffrés. La provision pour aléas est calculée sur ces dépenses directes, sans arrondi intermédiaire ; arrondir le résultat final au centime.

Le projet prévoit six séances d'animation. Les données de fréquentation ne sont pas encore disponibles. Pour le suivi, une feuille de présence anonymisée peut comptabiliser les participations par séance, un questionnaire court peut recueillir le ressenti des usagers, et un relevé d'observation peut documenter l'usage des assises et des zones d'ombre. Toute collecte d'information personnelle doit être limitée au besoin du projet, expliquée aux personnes et organisée selon les règles applicables à la protection des données.

Recettes prévisionnelles et ressources en nature

Ressource	Montant	Nature
Subvention communale sollicitée	5 000 €	Recette monétaire prévisionnelle
Budget de quartier	4 000 €	Recette monétaire prévisionnelle
Association des commerçants	800 €	Participation monétaire prévisionnelle
Bénévolat valorisé	1 200 €	Contribution en nature, non monétaire

Montants exprimés en euros.

Référentiel de suivi proposé

Dimension observée	Méthode possible	Moment
Équipements installés et opérationnels	Liste de contrôle contradictoire à la réception	Avant ouverture
Participation aux animations	Comptage par séance, sans nom ni coordonnées	À chaque séance
Diversité des usages et accessibilité perçue	Observation structurée et questionnaire facultatif	Avant et pendant l'expérimentation
Confort d'usage en période chaude	Questionnaire de ressenti et relevé d'observation à horaires comparables	Avant puis pendant le projet

Les indicateurs sont à adapter aux objectifs effectivement retenus.

DT 3 : PROGRAMMATION, RESPONSABILITÉS ET REPÈRES RÉGLEMENTAIRES

La commune désigne un chef de projet au service Participation et cadre de vie. Le comité de pilotage comprend ce service, le service technique, le service accessibilité, un représentant de l'école, les

associations de quartier et des habitants. Le service technique est chargé de vérifier la compatibilité des installations avec les réseaux, les cheminements et les conditions d'occupation du domaine public. Le chef de projet tient un tableau de suivi des actions, des décisions, des dépenses engagées, des risques et des indicateurs. Un point d'avancement est organisé chaque semaine jusqu'à l'ouverture, puis toutes les deux semaines pendant l'expérimentation.

Avant toute installation, le chef de projet doit faire confirmer par les services compétents les autorisations d'occupation temporaire du domaine public, les conditions de circulation et d'accès, les éventuelles formalités liées aux animations et les prescriptions de sécurité applicables au site. Si une activité relève du régime des établissements recevant du public ou implique un équipement soumis à des exigences particulières, les services compétents déterminent les obligations applicables. Ne pas présumer qu'un dispositif temporaire est exempt de vérification ou d'autorisation.

Repères à mobiliser et à vérifier dans leur version applicable en 2026 : Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les règles d'occupation du domaine public ; Code de la construction et de l'habitation et dispositions relatives à l'accessibilité lorsque leur champ est applicable ; Code général des collectivités territoriales pour les pouvoirs de police du maire et la sécurité publique ; règlement local de voirie et prescriptions communales. Pour les données personnelles, le règlement (UE) 2016/679 et la loi Informatique et Libertés encadrent les traitements concernés. Ces références ne dispensent pas de solliciter les autorisations et avis des autorités et services compétents.

Risques déjà signalés lors du repérage : obstruction du cheminement, instabilité ou déplacement d'un équipement, exposition à la chaleur, pluie ou vent, conflit d'usage avec les riverains et circulation de véhicules de livraison. Les mesures de prévention doivent être définies avant ouverture, communiquées aux intervenants et réévaluées si les conditions du site changent.

Acteurs, responsabilités et décisions attendues

Acteur	Contribution ou responsabilité	Décision ou production attendue
Chef de projet municipal	Coordination, suivi des délais, dépenses et indicateurs	Tableau de bord et rapports d'avancement
Service technique	Vérification du site, des réseaux et des installations	Avis avant installation et réception
Service accessibilité	Examen des cheminements et conditions d'usage	Recommandations et vérification des adaptations
Habitants et associations	Expression des besoins, mémoire locale, observation des usages	Contributions aux choix et au bilan partagé
Service compétent pour l'espace public	Instruction des demandes d'occupation et prescriptions locales	Autorisations ou conditions à respecter

Répartition fonctionnelle proposée pour le projet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : budget et indicateurs, questions 2.1 à 2.3 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cellules marquées « ... ». Détaillez les calculs du budget sur votre copie si le tableau ne suffit pas. Pour les indicateurs, choisissez des unités et des méthodes de collecte cohérentes avec les documents fournis.

Récapitulatif budgétaire à compléter

Élément	Calcul ou montant
Dépenses directes	
Provision pour aléas à 15 %	
Budget prévisionnel final	
Recettes monétaires prévisionnelles	
Solde après financement	
Contribution en nature, hors recettes monétaires	
Respect du plafond de 10 000 € TTC	

Montants en euros TTC.

Tableau de construction des indicateurs

Dimension et indicateur	Valeur de départ	Cible	Méthode de collecte	Moment de collecte
.....				
.....				
.....				

Trois indicateurs au minimum, selon les consignes de la question 2.3.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : calendrier et tableau de prévention, questions 3.1 et 4.1

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les tableaux. Pour le calendrier, indiquez les semaines de début et de fin de chaque action. Pour les risques, formulez des mesures concrètes et adaptées au site. Vous pouvez ajouter des lignes sur votre copie si nécessaire.

Calendrier prévisionnel à compléter

Action	Semaine de début	Semaine de fin	Dépendance vérifiée
A. Réunion de lancement et validation du périmètre			
B. Diagnostic participatif et recueil des usages			
C. Consultation des services et vérification des autorisations			
D. Ajustement du projet et validation des choix			
E. Commande et réception des équipements			
F. Préparation du site et installation			
G. Animations, observation et suivi			
H. Bilan partagé et rapport final			

Semaine 1 : première semaine après le lancement opérationnel du 16 mars 2026.

Tableau de prévention des risques à compléter

Risque	Personnes concernées	Prévention en amont	Conduite à tenir si le risque survient
.....			
.....			
.....			
.....			

Quatre risques distincts au minimum, conformément à la question 4.1.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.